

Québec, le 8 février 2107

Madame Stéphanie Racicot
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts Abitibi-Témiscamingue
5700, 4^e, avenue ouest, bureau A-413
Québec (Québec) G1H 6R1

**Commission d'enquête sur le projet d'ouverture et d'exploitation
de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or**

DÉCISION portant sur trois demandes de confidentialité

En réponse à une demande que lui a faite la commission d'enquête le 31 janvier 2017 durant la première partie de l'audience publique sur le projet de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ci-après le « MFFP ») a déposé auprès de la commission, le 3 février 2017 et sous le sceau de la confidentialité, les trois documents suivants :

- Compte rendu de la rencontre du comité de rétablissement daté du 21 mars 2016, *Équipe de rétablissement du caribou de Val-d'Or – 20^{ème} rencontre*, rédigée et signée par Caroline Trudeau;
- Courriel du 26 novembre 2015, *Proposition de chemin D'EACOM*, de Caroline Trudeau de la Direction de la gestion de la faune adressé à Claude Chamberland de l'Unité de gestion de Val-D'or avec en pièce jointe le fichier Excel intitulé *ComparaisonPerturbation.xls*;
- Note datée du 4 juillet 2016 de monsieur Daniel Spalding, directeur régional de la Gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, secteur des opérations régionales, *Avis faunique sur la proposition déposée par EACOM – Caribou forestier de Val-d'Or*, adressé à Martin Gingras, Directeur général du MFFP;

Le MFFP fait valoir que le premier document, soit le compte rendu du 21 mars 2016, devrait rester confidentiel puisqu'il s'agit de document de « régie interne ».

Pour chacun des deux autres documents, le MFFP fait valoir que ces documents « font partie d'un processus interne de documentation des décisions » et « qu'ils ne sont pas de nature publique ».

La commission rappelle qu'il fait partie de son mandat de recueillir pour son analyse et de mettre à la disposition du public les informations qu'elle juge utiles à la réalisation de son mandat.

La commission rappelle également la règle à l'effet que les documents déposés à la commission sont rendus publics. Dans l'exercice des pouvoirs prévus à la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, c. C-37), elle peut rendre un document public même s'il n'est pas accessible en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1). Lorsqu'une demande de non-divulgence d'un document lui est faite, elle établit la pertinence du document pour ses travaux et juge s'il peut être rendu public en tout ou en partie, en regard de l'intérêt du public d'en prendre connaissance et du préjudice éventuel que sa divulgation risquerait de causer à ceux qu'ils concernent.

DISPOSITIF

Considérant que le projet de chemin forestier qui sera construit par la compagnie EACOM pour les fins de leurs activités forestières sera utilisé par le promoteur pour les fins de ses activités minières;

Considérant que le MFFP a affirmé en audience que le projet de construction de chemin forestier a été autorisé après avoir été jugé conforme aux dispositions du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (chapitre A-18.1, r.7) ;

Considérant que le projet de chemin forestier n'a pas fait l'objet d'une évaluation et examen publics des impacts sur l'environnement;

Considérant que le chemin forestier influence l'état du milieu d'accueil dans lequel se situe le projet minier confié à l'examen de la commission;

Pour ces motifs, la commission rejette la demande de confidentialité concernant les deux documents suivants :

- Courriel du 26 novembre 2015, *Proposition de chemin D'EACOM*, de Caroline Trudeau de la Direction de la gestion de la faune adressé à Claude Chamberland de l'Unité de gestion de Val-D'or avec en pièce jointe le fichier Excel intitulé *ComparaisonPerturbation.xls*;
- Note datée du 4 juillet 2016 de monsieur Daniel Spalding, directeur régional de la Gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, secteur des opérations régionales, *Avis faunique sur la proposition déposée par EACOM – Caribou forestier de Val-d'Or*, adressé à Martin Gingras, Directeur général du MFFP;

Accueil cependant la demande de confidentialité concernant le document suivant :

- Compte rendu de la rencontre du comité de rétablissement daté du 21 mars 2016, équipe de rétablissement du caribou de Val-d'Or – 20ième rencontre, rédigée et signée par Caroline Trudeau

La commission d'enquête considère que ce document n'est pas nécessaire à la réalisation de son mandat.

EN CONSÉQUENCE

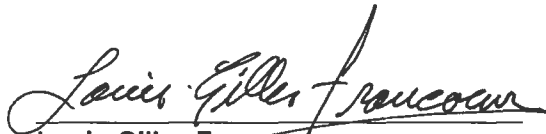
La commission d'enquête ne rendra pas public le compte rendu de la rencontre du comité de rétablissement daté du 21 mars 2016, équipe de rétablissement du caribou de Val-d'Or – 20ième rencontre, rédigée et signée par Caroline Trudeau.

La commission s'engage également à supprimer définitivement toutes les copies de ce document lui ayant été transmises par le MFFP.

La commission d'enquête rendra public, le 10 février à 16 heures, les deux documents suivants :

- Courriel du 26 novembre 2015, *Proposition de chemin D'EACOM*, de Caroline Trudeau de la Direction de la gestion de la faune adressé à Claude Chamberland de l'Unité de gestion de Val-D'or avec en pièce jointe le fichier Excel intitulé *ComparaisonPerturbation.xls*;
- Note datée du 4 juillet 2016 de monsieur Daniel Spalding, directeur régional de la Gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, secteur des opérations régionales, *Avis faunique sur la proposition déposée par EACOM – Caribou forestier de Val-d'Or*, adressé à Martin Gingras, Directeur général du MFFP;

Pour et au nom de la commission d'enquête :



Louis-Gilles Francoeur

Président de la commission d'enquête

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or